Zeitschrift: Générations plus : bien vivre son âge

Herausgeber: Générations

Band: - (2015)

Heft: 66

Rubrik: Votre argent

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Fabrice Welsch Directeur Prévoyance & conseils financiers **BCV**

Le troisième pilier reste un complément indispensable

«Les taux d'intérêt sur les comptes d'épargne du troisième pilier lié ont baissé en début d'année. Est-ce encore utile d'économiser pour sa retraite par ce biais?» Patrick, Lausanne (VD)



ne des données essentielles du compte de troisième pilier A ne réside pas dans son taux d'intérêt supérieur aux autres comptes, bien que son niveau ait baissé en début d'année –, mais dans le fait que les versements annuels sont déductibles du revenu imposable et que les avoirs ne sont pas imposés sur la fortune.

En 2015, les versements annuels déductibles du revenu imposable ne doivent pas dépasser 6768 francs pour une personne affiliée à une caisse de pensions et 20% du revenu, mais au maximum 33 840 francs pour une personne non affiliée.

Le vrai rendement

Un exemple: pour une personne mariée domiciliée à Lausanne (impôt cantonal de 154,5% et impôt communal de 79%), voici quel peut être le rendement du compte 3a sur cinq ans.

Avec un revenu imposable de 100 000 francs (pas de fortune imposable) et un versement annuel de 6768 francs sur un compte de troisième pilier A (taux d'intérêt de 0,7%), l'économie annuelle d'impôt se monte à 1825 francs.

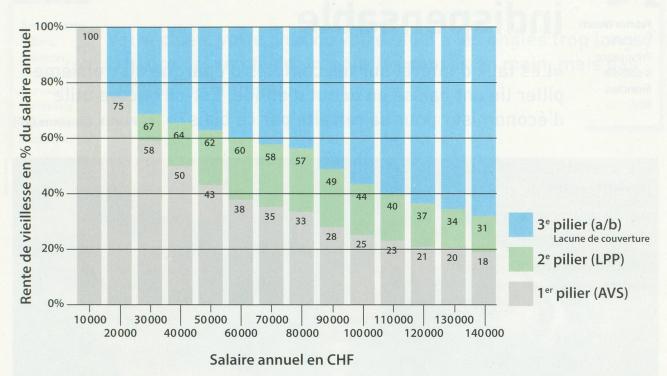
La personne a cotisé pendant cinq ans la somme maximale possible en 2015 et demande le versement de son avoir de prévoyance à 65 ans. Le capital épargné, y compris les intérêts, se monte à 34557 francs. De ce capital est déduit un impôt unique et séparé des autres revenus au moment du retrait: celui-ci se monte à 1277 francs, ce qui laisse un montant net de 33 280 francs. Le rendement du compte de troisième pilier A, après déduction des impôts se monte, dans ce cas, à quelque 10%.

Le financement de la retraite est actuellement une question primordiale. Le projet de réforme Prévoyance vieillesse 2020 progresse, proposant plusieurs adaptations touchant les premier et deuxième piliers. Dans ce contexte, le troisième



VOTRE ARGENT

pilier, qui a été prévu pour combler la diminution prévisible du revenu au moment de la retraite, se révèle toujours aussi utile, même s'il reste facultatif. Le tableau ci-dessous montre les lacunes de revenus qui apparaissent au moment de la retraite selon le niveau de salaire. Pour vivre sereinement sa retraite sur le plan financier, il est en général nécessaire de pouvoir disposer de 80% de son revenu antérieur net. Plus le salaire est élevé durant l'activité lucrative, plus la lacune se révèle donc importante. Le troisième pilier est un élément essentiel pour compléter une partie de ces revenus, à côté des économies personnelles (bien immobilier, placements, autres revenus).



A côté du compte de pilier 3a traditionnel, il est aussi possible, pour celui ou celle qui désire faire fructifier son troisième pilier, d'investir une part des versements annuels sur les marchés financiers pour tenter d'obtenir un rendement supérieur à celui d'un compte d'épargne. Le niveau de risque est limité légalement, le fonds ne devant pas comprendre plus de 50% d'actions, mais le risque – à la hausse comme à la baisse – est entièrement à la charge du titulaire du compte. Ce point est important, notamment si vous vous préparez à cesser bientôt votre activité lucrative, car si vous comptiez sur ce revenu et que le marché baisse peu avant le retrait, votre budget pour la retraite pourrait s'en trouver péjoré.

Un retrait fractionné

Un gain fiscal supplémentaire peut être obtenu lors du retrait du capital du pilier 3a, en échelonnant celuici sur des années distinctes pour limiter la progression fiscale. Le capital peut être retiré au maximum cinq ans avant l'âge légal de la retraite et maintenu jusqu'à 70 ans en cas de poursuite d'une activité lucrative, ce qui laisse un certain laps de temps.

Les retraits partiels d'un compte (splitting) n'étant pas possibles, il faut donc avoir plusieurs comptes (la loi autorise l'ouverture de cinq comptes 3a au maximum) pour étaler les retraits dans le temps. Avec deux comptes, le gain fiscal se monte à près de 5000 francs pour un Lausannois sur une somme totale de 200000 francs versée sur deux années distinctes.

Mais attention, certains cantons, comme Neuchâtel, ne tolèrent pas cette pratique; il est donc conseillé de se renseigner au préalable auprès de son office d'impôt.

Exemple pour un homme marié domicilié à Lausanne						
	Capital à l'échéance 200 000 fr.		Capital à l'échéance 100 000.fr		Capital à l'échéance 50 000 fr.	
	Retrait en 1 fois	Retrait en 2 fois (parts égales)	Retrait en 1 fois	Retrait en 2 fois (parts égales)	Retrait en 1 fois	Retrait en 2 fois (parts égales)
Imposition du retrait	16861 fr.	5967 fr. x 2	5967 fr.	2239 fr. x 2	2239 fr.	763 fr. x 2
Différence d'impôt	4927 fr.		1489 fr.		713 fr.	